

CABINET DU PRÉFET
bureau de la communication
interministérielle

Strasbourg, le 30 novembre 2010

COMMUNIQUE DE PRESSE

Les entreprises et associations du secteur de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE) d'Alsace ont adressé une lettre ouverte au Préfet de la région Alsace et manifesté le 30 novembre pour rendre publiques les difficultés qu'elles rencontrent.

Une délégation a été reçue à la préfecture de région, et écoutée avec la plus grande attention. Les questions soulevées seront portées à la connaissance de Monsieur Xavier Bertrand, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Santé.

Ce fut l'occasion pour l'Etat de réaffirmer l'importance qu'il accorde au secteur tant pour sa fonction économique que pour sa fonction sociale essentielle dans le contexte économique actuel. Les points suivants ont été rappelés :

- Grâce aux moyens financiers mobilisés de longue date par l'Etat, le secteur de l'insertion par l'activité économique est particulièrement développé en Alsace. L'Alsace se place au 5^{ème} rang français et bénéficie de 6,37% des subventions accordées par l'Etat à ce secteur, alors que la population alsacienne représente 3% de la population française. L'ensemble des aides dont aura bénéficié l'IAE, en 2010, (subventions directes et prise en charge des rémunérations des salariés en contrats aidés) s'élève à 35 millions d'euros, dont 70% financés par l'Etat.
- Dans un contexte de forte demande concernant les contrats aidés en 2010, une priorité a été donnée régionalement au secteur de l'IAE avec près de 2.000 contrats conclus. Les ateliers et chantiers d'insertion bénéficient d'un taux de prise en charge spécifique de ses contrats aidés par l'Etat à hauteur de 105% du SMIC, taux qui a été maintenu tout au long de l'année 2010. De même, le renouvellement des contrats en cours s'est poursuivi normalement.
- Courant novembre, des moyens budgétaires supplémentaires ont été attribués à l'Alsace par le Ministre chargé de l'emploi, pour un montant de 370 000 euros.
- Enfin, pour 2011, l'enveloppe de contrats aidés dont disposera l'Alsace devrait permettre de faire face, sans tension, aux besoins du secteur. Ces moyens pourront être mobilisés dès les premiers jours de janvier 2011. Le taux de prise en charge spécifique des contrats aidés des ateliers et chantiers sera maintenu.

Des suggestions ont été faites quant aux modalités de gestion qui seront examinées dans le cadre des instances de travail existantes.